

**Séance du 26 Février 2004**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Doucet-Joyé à Melle Carreiro ; M. Causse à Mme Bisauta.

**ABSENT** : M. Charrier

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : REGIE DES EAUX - Réfection de branchements en plomb - Dossier de consultation des entreprises

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En matière de distribution d'eau potable, les eaux faiblement minéralisées sont susceptibles de dissoudre les canalisations qui les transportent. Cette situation peut présenter à terme des risques pour la santé, surtout si ces canalisations sont en plomb.

L'eau distribuée par le réseau de BAYONNE, avec une conductivité faible pouvant être inférieure à 150 µS, relève des unités à traiter. Il est donc nécessaire de recenser sur la partie publique du réseau les canalisations et branchements en plomb et de définir un échéancier de remplacement ; c'est la raison pour laquelle un projet de réfection de branchements en plomb a été préparé par le service de la Régie des Eaux.

Depuis 1999, la Régie des Eaux procède chaque année à une tranche de travaux d'environ 250 branchements. Aujourd'hui, une nouvelle tranche est à envisager dans le secteur situé au Nord Est de BAYONNE entre l'avenue Henri de Navarre et la limite de commune.

Je vous propose :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises prévoyant le remplacement de branchements en plomb par des branchements en tuyau polyéthylène dans la forme d'un projet de marché à bons de commande pour un montant minimum de 160.000 € TTC et un montant maximum de 200.000 €TTC et la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le marché correspondant ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux.

Les crédits sont inscrits au budget de la Régie des Eaux.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.